



DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
COMMUNE DE LA FERTE-VIDAME

ARRETE MUNICIPAL N° 2023-20

Prescrivant le numérotage de propriétés

Le Maire de la Commune de La Ferté-Vidame (Eure et Loir),

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2213-28 ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{re} classe ;

Considérant que suite à une erreur matérielle, l'arrêté n°2020-58 du 23 novembre 2020 doit être modifié ;

Considérant que le numérotage des habitations de la commune constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire ;

ARRETE

Article 1 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n°2020-58 du 23 novembre 2020.

Article 2 : Il est prescrit la numérotation suivante route de Bourgneuf :

Références Cadastres	N° de voirie
ZH 79	1 route de Bourgneuf
ZH 48	2 route de Bourgneuf
ZH 38	3 route de Bourgneuf
ZH 53	4 route de Bourgneuf
ZH 56	6 route de Bourgneuf
ZH 21	7 route de Bourgneuf
ZH 17	8 route de Bourgneuf
ZH 41	9 route de Bourgneuf
ZH 42	11 route de Bourgneuf

Article 3 : Le numérotage sera matérialisé par l'apposition, sur la façade de la maison ou mur de clôture, au-dessus de la porte principale ou, à défaut, immédiatement à gauche de celle-ci, à 1 mètre minimum du niveau du sol, d'une plaque portant le numéro de l'immeuble inscrit en chiffre arabe.

Article 4 : Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue. Nul ne peut à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

Article 5 : Aucun numérotage n'est admis autre que celui prévu au présent arrêté.

Article 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies.

Article 7 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et transmis : - au service du cadastre du Centre des Impôts Foncier, Chartres - à la Poste, LAON - à l'INSEE, Orléans - à la Gendarmerie, Brezolles - au SDIS, CHARTRES - au Conseil départemental d'Eure-et-Loir, CHARTRES - au délégataire Service des eaux, assainissement, VEOLIA, Auneau-Bleury-Saint-Symphorien

A La Ferté-Vidame, le 30 mai 2023

Le Maire,



Madame Catherine STROH